



Les prochaines étapes

Obtenir l'accord des propriétaires fonciers et exploitants agricoles

Avec l'aval des élus et avant de lancer l'étude de faisabilité, il est indispensable d'obtenir les accords des propriétaires et exploitants. Actuellement en cours, cette démarche est menée par Julien ALLANT, chargé de foncier VALOREM.

Lancer l'étude de faisabilité

Menée par des bureaux d'études indépendants, cette étude se décompose en deux temps :

- **L'étude de l'état initial** vise à caractériser votre territoire au travers d'études acoustiques, paysagères, environnementales...
- **L'étude des impacts** vise à intégrer au mieux le projet dans son environnement.

Mettre en place le processus de concertation

Au cours de l'étude de faisabilité, VALOREM mène une démarche de concertation avec la population locale. Cette initiative n'est pas obligatoire, mais VALOREM souhaite que le projet éolien soit développé en intégrant les attentes et inquiétudes du territoire.

Ainsi, un groupe nommé Atelier Technique de Concertation (ATC) réunit les principaux acteurs qui se manifestent localement autour de la question des éoliennes (Communautés de communes, élus, habitants, experts,...).

Si vous souhaitez participer à ces réunions de concertation, n'hésitez pas à vous manifester auprès de Nicolas DAVID, chargé de projets VALOREM.

La première réunion devrait être programmée avant la fin d'année 2014.



Composition d'un Atelier Technique de Concertation

Pour en savoir plus

- **France Energie Eolienne** : www.fee.asso.fr
- **Enercoop** : www.enercoop.fr
- **Association Negawatt** : www.negawatt.org

Lettre d'information n°1, Septembre 2014
Communes d'Hombleux, Rouy-le-Petit, Voyennes

Directeur de la publication : Communication VALOREM

Impression : VALOREM

Contact : www.valorem-energie.com

SOMMAIRE

VALOREM, un professionnel de l'éolien actif dans la Somme..... p 1

Les 5 phases d'un projet éolien..... p 1

Le pays neslois, un territoire adapté à l'éolien..... p 2-3

Les prochaines étapes..... p 4

En relation étroite avec vos élus, la société VALOREM étudie la possibilité d'étendre le parc éolien existant à Voyennes en implantant de nouvelles turbines sur les communes de Hombleux, Rouy-le-Petit et Voyennes.

Attentifs à votre information, nous vous proposons cette première lettre présentant notre société ainsi que le projet en cours de développement.

VALOREM, un professionnel de l'éolien actif dans la Somme

Depuis 1994, le groupe VALOREM accompagne les territoires dans la valorisation de leurs ressources énergétiques. Nous intervenons du développement des projets à l'exploitation des parcs d'énergies renouvelables, en passant par la construction et la maintenance.

Dans la Somme, nous avons notamment travaillé à l'implantation de 40 éoliennes, sur les communes de Voyennes et Rouy-Le-Petit, Laucourt, Eaucourt-sur-Somme ou encore Airaines et Gamaches.

Nous sommes également investis dans la promotion de la filière au travers d'événements (Printemps de l'Industrie, Route des Energies...) ainsi que dans la formation des futurs professionnels via la plateforme WINDLAB.

Depuis notre agence d'Amiens, un chargé de projet est dédié au développement du projet éolien sur votre commune. Attentif à vos attentes, il est l'interlocuteur référent pour les collectivités, les services de l'État et la population locale. Il s'appuie sur l'ensemble de nos expertises internes ainsi que sur des bureaux d'études extérieurs pour mener à bien un projet adapté aux spécificités de votre territoire.

Valorem *producteur d'énergie verte*

Votre contact VALOREM
Chargé de Projets

Nicolas DAVID,
29 rue des Trois Cailloux
80 000 AMIENS
Tél. : 03 22 09 01 09
nicolas.david@valorem-energie.com
www.valorem-energie.com

Les 5 phases d'un projet éolien

Le développement d'un projet s'étale sur plusieurs années, depuis l'identification du site jusqu'à l'exploitation des éoliennes.



Avril 2014
Pré-études sur le gisement de vent, le raccordement électrique. Recherche de servitudes environnementales et réglementaires. Rencontre des élus. Signatures des accords fonciers avec les propriétaires et exploitants.

Janvier 2015 (12 à 15 mois)
Etudes techniques : acoustique, vent. Etudes environnementales : paysage, faune, flore, oiseaux, chauve-souris... Validation du projet avec les services de l'Etat et les élus.

12 à 24 mois
Demandes du permis de construire et de l'autorisation d'exploiter. Instruction par les services de l'Etat. Enquête publique.

6 à 12 mois
Travaux de terrassement, raccordement électrique, fondations, montage des éoliennes... Charte «Chantier vert». Tests de mise en service.

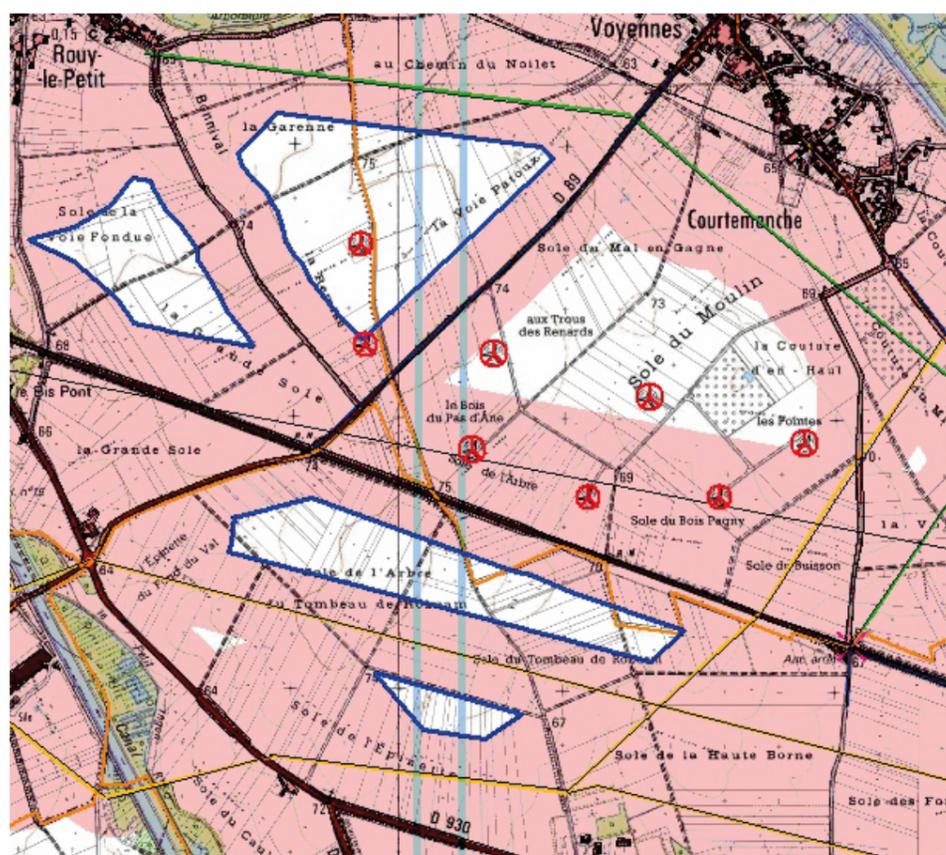
Pendant au moins 20 ans
Suivi d'exploitation et maintenance des éoliennes. Et après ? Démantèlement du parc éolien et remise en état du site ou changement des turbines.

Le pays neslois, un territoire adapté à la production d'électricité d'origine éolienne

Dans le cadre de la recherche de nouveaux sites éoliens, VALOREM étudie la possibilité d'agrandir les parcs éoliens déjà existants. Ayant réalisé le développement du parc de Voyennes, nous connaissons bien le pays neslois et avons déjà identifié des zones aptes à accueillir d'autres éoliennes. Afin de le vérifier, nous avons consulté une dizaine de services spécialisés (RTE, ERDF, GRDF, RFF, ZADN, DAC,...) pour connaître les différentes servitudes présentes sur le territoire.

Ceci a permis de déterminer une **Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)** qui dispose de tous les atouts pour compléter le parc éolien déjà existant :

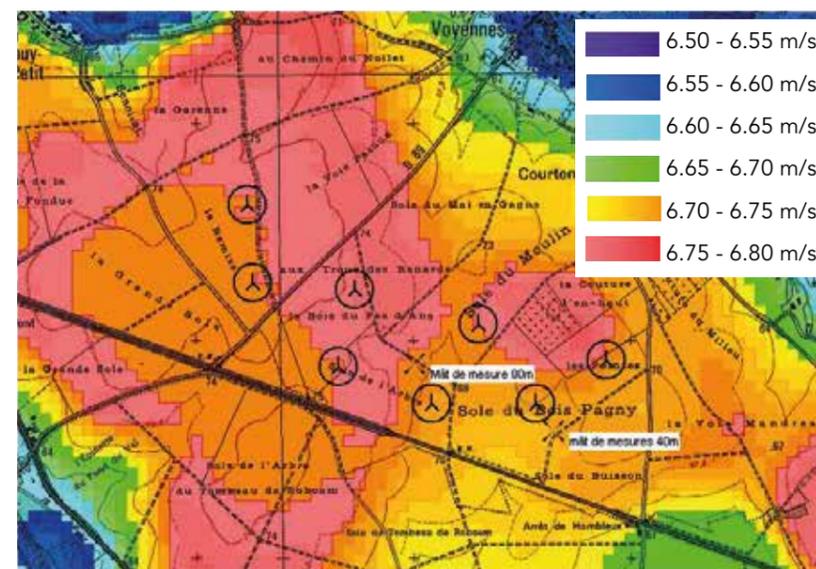
- Un potentiel de vent favorable
- Un raccordement au réseau électrique possible sur le poste source de Pertain à environ 14 km,
- Un éloignement d'au moins 500 mètres des habitations, comme la réglementation l'impose,
- Aucune contrainte majeure liée à l'environnement ou la réglementation.



Zone d'Implantation Potentielle des éoliennes



Nous avons aussi rencontré les élus des 3 communes afin de leur présenter le projet. Parce que l'éolien est avant tout une affaire de territoire, VALOREM lance le développement d'un parc éolien uniquement après avoir obtenu l'accord du conseil municipal.



Carte des vents reconstitués à 100m de hauteur grâce au logiciel WASP, avec l'implantation des éoliennes

Un potentiel de vent favorable
VALOREM a réalisé la carte des vents ci-contre à partir des données du parc éolien existant. Elle indique que le vent souffle à plus de 24 km/h à 100 m de hauteur. A l'image des éoliennes qui tournent déjà sur le site, cette vitesse est suffisante pour obtenir une production d'électricité conséquente.

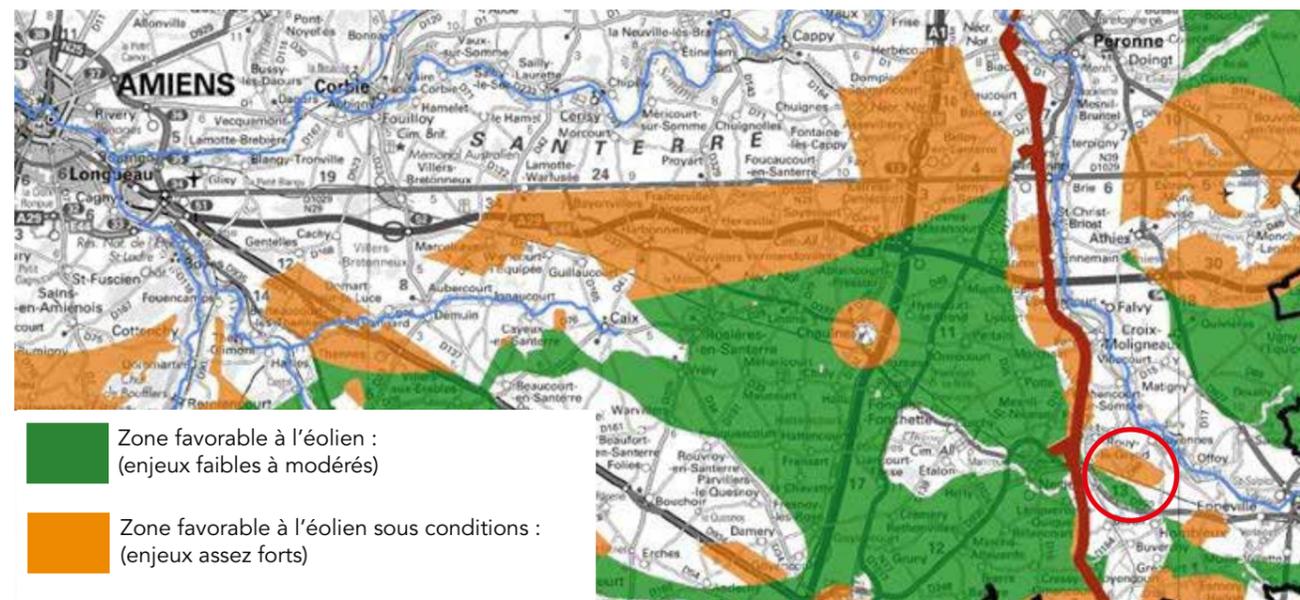
Le vent présente des caractéristiques adaptées à son exploitation : une vitesse moyenne favorable, une direction sud-ouest et une faible turbulence.

Réguliers et bien répartis, les vents sont faciles à valoriser et peu exigeants pour les éoliennes.

Un projet en adéquation avec la politique de l'énergie en Picardie

La Loi Grenelle 2 prévoit l'élaboration d'un Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie (SRCAE) par le Préfet et le Président de Région. Réalisé après consultation des collectivités territoriales et des parties prenantes, ce schéma fixe les grandes orientations pour la préservation de l'environnement et l'adaptation au changement climatique aux horizons 2020 et 2050.

Son annexe, le Schéma Régional Eolien (SRE) a été approuvé en juin 2012. Il définit les secteurs les plus propices au développement de projets éoliens respectueux des populations, des enjeux techniques et de l'environnement. La commune d'Hombleux est située en zone favorable de ce document, attestant du potentiel de ce territoire pour l'implantation d'éoliennes.



Extrait du schéma régional éolien de la Picardie avec la zone d'étude du projet (en rouge)

HOMBLEUX, ROUY-LE-PETIT, VOYENNES

HOMEROMBERGURQUEPEE-PEVOYONNES

HOMEROMBERGURQUEPEE-PEVOYONNES

HOMEROMBERGURQUEPEE-PEVOYONNES